

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 13 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le cinq mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le treize mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie ALESSANDRI

N°2022/42

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	NEGRONI-DESINI Vannina
MIGEVANT Pierre-Jean	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
SUSINI Ange	ZANETTACCI Alexia
PAOLI Jean-Paul	ZANNETTI Pierre
POGGI Dominique	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à CINOTTI Sandrine	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Création emploi polyvalent centre culturel et urbanisme.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à la création d'un emploi permanent, polyvalent et à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif territorial, et correspondant à une affectation au sein du service culturel, mais aussi du service administratif.

L'agent ainsi recruté devra assurer le suivi et le traitement de toute demande liée à l'urbanisme. Il sera également affecté au sein du service culturel. Ses missions consisteront principalement à ce titre à accueillir le public, l'informer et le conseiller au sujet des activités du centre culturel, prendre en charge une partie de la communication du Spaziu, animer une partie des activités du centre (bibliothèque, Micro-Folies), assurer l'accueil et l'accompagnement des artistes, gérer le catering, les loges et le stock de l'établissement.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la création d'un emploi permanent, polyvalent et à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif territorial, et correspondant à une affectation au sein du service administratif et du service culturel ;

DIT que les crédits budgétaires présents sur le chapitre dédié permettent ladite création de poste.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 10 dont 2 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

